FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

REGLEMENT

SAISON 2027

COUPE DE FRANCE
U17 HOMMES DES DEPARTEMENTS

COUPE DE FRANCE DES DEPARTEMENTS

ROUTE
PISTE
CYCLO CROSS

U17 • HOMMES

TABLE DES MATIERES

1. OBJET 3
2. DECOUPAGE DES ZONES INTER-REGIONALES 3
3. CALENDRIER DES EPREUVES INTER-REGIONALES 3
4. PARTICIPATION DES COMITES DEPARTEMENTAUX 4
5. QUALIFICATION AUX FINALES NATIONALES ET AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE DE L'AVENIR 5
6. RECOMPENSES ET ATTRIBUTS 5
7. DOSSARDS 6
8. CLASSEMENTS 6
9. FRAIS DE DEPLACEMENTS / RESTAURATION 6
10. CEREMONIES PROTOCOLAIRES 6
11. REGLEMENT DES EPREUVES 6
12. DIFFUSION DES RESULTATS 7

ANNEXE 1 - EPREUVES INTER-REGIONALES SUR ROUTE 8

ANNEXE 2 - EPREUVES INTER-REGIONALES SUR PISTE 10

ANNEXE 3 - EPREUVES INTER-REGIONALES DE CYCLO CROSS 14

ANNEXE 4 - FINALE NATIONALE SUR ROUTE 16

ANNEXE 5 - FINALE NATIONALE SUR PISTE 17

Article 1 - OBJET

La Fédération Française de Cyclisme a mis en place une Coupe de France U17 Hommes des Départements basée sur cinq zones inter-régionales et prenant en compte les disciplines traditionnelles de la catégorie U17 : route, piste et cyclo-cross.

Cette Coupe de France U17 Hommes des Départements s'inscrit pleinement dans la formation, la détection et la sélection des jeunes talents. Elle constitue l'entrée dans le programme d'accès au haut-niveau du Projet de Performance Fédéral. Elle favorise une saine confrontation des U17 Hommes et permet donc aux comités départementaux de contribuer à la formation des jeunes sportifs. Véritable fil rouge de la saison pour les 15-16 ans, ces épreuves permettent aux comités départementaux de mieux orienter l'activité.

Article 2 - DECOUPAGE DES ZONES INTER-REGIONALES

Les zones inter-régionales se composent comme suit :

Zone Nord	3 comités régionaux	Hauts de France, Ile de France, Normandie,	18 départements
Zone Est	2 comités régionaux	Grand-Est et Bourgogne Franche Comté	18 départements
Zone Sud-Est	3 comités régionaux	Auvergne-Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur, Corse	20 départements
Zone Sud-Ouest	2 comités régionaux	Nouvelle Aquitaine et Occitanie	25 départements
Zone Ouest	3 comités régionaux	Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire,	15 départements

Les coureurs ultramarins sont autorisés à participer aux épreuves de la zone inter-régionale de leur choix.

Article 3 - CALENDRIER DES EPREUVES INTER-REGIONALES

Les responsables inter-régionaux sont les référents pour établir le calendrier des épreuves inter-régionales de leur zone servant de support aux manches de Coupe de France U17 Hommes des Départements.

Chaque zone inter-régionale, quel que soit le nombre de comités départementaux qui la composent, organise sur la base des programmes et des règlements spécifiques les compétitions détaillées en annexe :

- 1 épreuve de Cyclo Cross
- 2 week-ends sur Route
- 1 épreuve sur Piste

Ces épreuves doivent être inscrites au calendrier régional des comités régionaux du lieu de l'épreuve pour la saison actuelle.

Le calendrier des épreuves par zone inter-régionale est le suivant :

Période	Format d'épreuves
Octobre 2026 – Février 2027	Epreuve inter-régionale de cyclo-cross
Avril	Sur 2 jours : Jour 1 : Contre la Montre Individuel de type plat sur 5 à 6 Km Jour 2 : Epreuve sur route de type plat sur 80 Km max. (circuit de 4 à 6 Km) en fonction des possibilités locales
Mai	Sur 2 jours : Jour 1 : Contre la Montre par Equipe d'environ 20 Km Jour 2 : Epreuve sur route de type vallonné sur 80 Km max. (circuit de 4 à 6 Km) en fonction des possibilités locales
Juin	Epreuve inter-régionale sur piste

L'organisateur d'une manche Route dans chaque zone inter régionale a la possibilité d'organiser ces épreuves :

- Soit sur une seule journée (2 CLM le matin / 2 courses en ligne l'après Midi)
- Soit sur un Week-end (2 CLM le samedi / 2 courses en ligne le dimanche).

Distances CLM individuel :
-U17 Hommes = 15 à 20 Kms
-U15/17 Femmes = 12 à 15 Kms

Chaque compétition est considérée comme une épreuve à part entière, il n'y a pas de classement général au temps.

Remarque : un coureur déclaré non partant sur la seconde journée (chute, maladie sur présentation d'un certificat médical) peut être remplacé sur l'épreuve en ligne.

Les clubs organisateurs retenus par les responsables inter-régionaux doivent signer le contrat d'organisation correspondant afin que leur épreuve soit attribuée officiellement par le comité régional d'accueil. Ces clubs organisateurs s'engagent donc à satisfaire aux obligations consignées dans le contrat d'organisation afin d'accueillir les sportifs et leurs encadrants dans les meilleures conditions, conditions de sécurité notamment.
Il s'agit de documents ressources pour aider ces organisateurs locaux dans leur projet en essayant de lister tout ce qu'il est nécessaire de mettre en œuvre sur un tel évènement pour l'ensemble des publics accueillis. Ce document est bien entendu évolutif d'une saison à l'autre pour les accompagner. Il ne s'agit en aucun cas d'un document avec la volonté de les pénaliser. C'est au contraire un document permettant de reconnaitre officiellement le label qui leur est confié.
Les organisateurs peuvent notamment, selon les politiques sportives de leurs collectivités territoriales, faire valoir ce label officiel qui est un réel atout valorisant leur investissement.

Article 4 - PARTICIPATION DES COMITES DEPARTEMENTAUX

- **Conditions de participation générales :**

La Coupe de France U17 Hommes des Départements est ouverte aux coureurs « U17 Hommes » âgés de 15 et 16 ans dans l'année.
La Coupe de France U17 Hommes des Départements est ouverte aux équipes départementales et bi-départementales pour l'ensemble des disciplines Route, Piste et Cyclo Cross.

Les équipes bi-départementales doivent faire l'objet d'une déclaration aux responsables inter-régionaux avant la première épreuve. Elles ne pourront, par la suite, subir aucune modification.
Les fusions entre comités départementaux restent donc tout à fait possibles.
Dans le cas contraire, la participation aux épreuves est possible mais l'équipe ne pourra pas participer au classement général par équipe.

Le nombre de coureurs de chaque équipe peut varier d'une épreuve à l'autre et selon les disciplines, il en est de même pour la fréquence de participation par coureur et ceci, sous la responsabilité des responsables de la zone inter-régionale concernée.
Cependant, une seule équipe par comité départemental doit être inscrite.

Les coureurs doivent porter le maillot de la sélection départementale. Pour les sélections bi-départementales, chaque coureur peut porter le maillot de son département.

Chaque club organisateur a la possibilité, selon les conditions de participation en vigueur, de constituer une équipe pour participer aux épreuves Route, Piste, Cyclo-Cross. Toutefois ces équipes de club organisateur ne pourront pas intégrer le classement général de la Coupe de France U17 Hommes des Départements.

Les épreuves inter-régionales peuvent être ouvertes aux autres nations selon les accords frontaliers existants avec les régions françaises et sur décision du comité régional d'accueil concerné.

- **Conditions de participation sur les finales nationales :**

Lors des finales nationales sur Route et sur Piste de la Coupe de France U17 Hommes des Départements, la participation des DROM - COM est libre en fonction du nombre maximum possible de participants par rapport à la longueur de la piste notamment ou d'autres contraintes techniques spécifiques aux disciplines respectives, dans le respect des règles de participation.

Article 5 - Qualifications aux Finales Nationales et aux Championnats de France de l'Avenir

Finale nationale sur Route de la Coupe de France U17 Hommes :
Voir Annexe 4

Finale nationale sur Piste de la Coupe de France U17 Hommes :
Voir Annexe 5

Championnat de France sur Route de l'Avenir U17 Hommes :

Les trois premiers de la manche du contre-la-montre individuel U17 Hommes de la zone inter-régionale sont automatiquement qualifiés pour le Championnat de France sur Route de l'Avenir.
Les manches sur Piste de la Coupe de France U17 Hommes des Départements sont prises en compte dans le classement général des comités départementaux.
Il est souhaitable que le comité régional et le comité départemental travaille conjointement pour désigner le coureur qui s'ajoute au quota régional.
Ces coureurs devront, au même titre que les autres coureurs de la sélection, porter le maillot du comité régional.

Championnats de France de l'Avenir Piste U17 Hommes :

Les vainqueurs de la Course aux Points et de la Course Scratch de chaque épreuve sur piste inter-régionale U17 Hommes sont qualifiés hors quotas pour les Championnats de France de l'Avenir Piste de l'année dans leur épreuve respective.
Ces coureurs devront au même titre que les autres coureurs de la sélection porter le maillot du comité régional.

Article 6 - RECOMPENSES ET ATTRIBUTS

Des maillots, au nombre de 6, seront remis à l'équipe vainqueur du classement général uniquement lors de la dernière épreuve des manches inter-régionales de chaque zone.

Des maillots seront également remis à l'équipe vainqueur des finales nationales sur Route et sur Piste.

Les épreuves n'étant pas dotées en prix, la remise de coupes, de lots en nature ou de tout autre attribut est laissée à l'initiative de chaque organisateur local.

Les trois premiers de chaque épreuve, la première équipe de l'épreuve ainsi que l'équipe vainqueure du classement général seront récompensés.

Article 7 - DOSSARDS

Les dossards sont attribués en fonction du classement général par équipe.
Pour la première épreuve, les dossards sont attribués en tenant compte du classement général de la saison précédente.

Article 8 - CLASSEMENTS

Le barème de points pour le classement général par équipe de la Coupe de France U17 Hommes des Départements est le suivant :

Classement de l'épreuve	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Nombre de points	45	40	35	32	30	28	26	24	22	21	19	18	17	16	15

Classement de l'épreuve	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25					
Nombre de points	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5					

Chaque organisateur a la possibilité d'ajouter des classements annexes, tels que le classement du meilleur grimpeur et/ou du meilleur sprinteur. Ces classements n'entreront pas dans le calcul des points du classement général de la zone.

En cas d'ex-aequo au classement général final, l'équipe déclarée vainqueure est celle qui totalise le plus de 1ères places par équipe puis de 2ème places, etc.
En cas d'égalité parfaite, c'est le classement par équipe de la dernière épreuve qui est prépondérant.

Article 9 - FRAIS DE DEPLACEMENTS / RESTAURATION

Les frais de déplacement et de restauration des concurrents et des accompagnateurs sont à la charge des comités départementaux respectifs.

Article 10 - CEREMONIES PROTOCOLAIRES

Les cérémonies protocolaires ont lieu à l'issue des compétitions et selon le programme sportif établi par chaque organisateur local.
Les lauréats doivent se présenter en tenue de compétition aux couleurs et avec les partenaires sous lesquels ils ont été engagés et ont participé à l'épreuve.

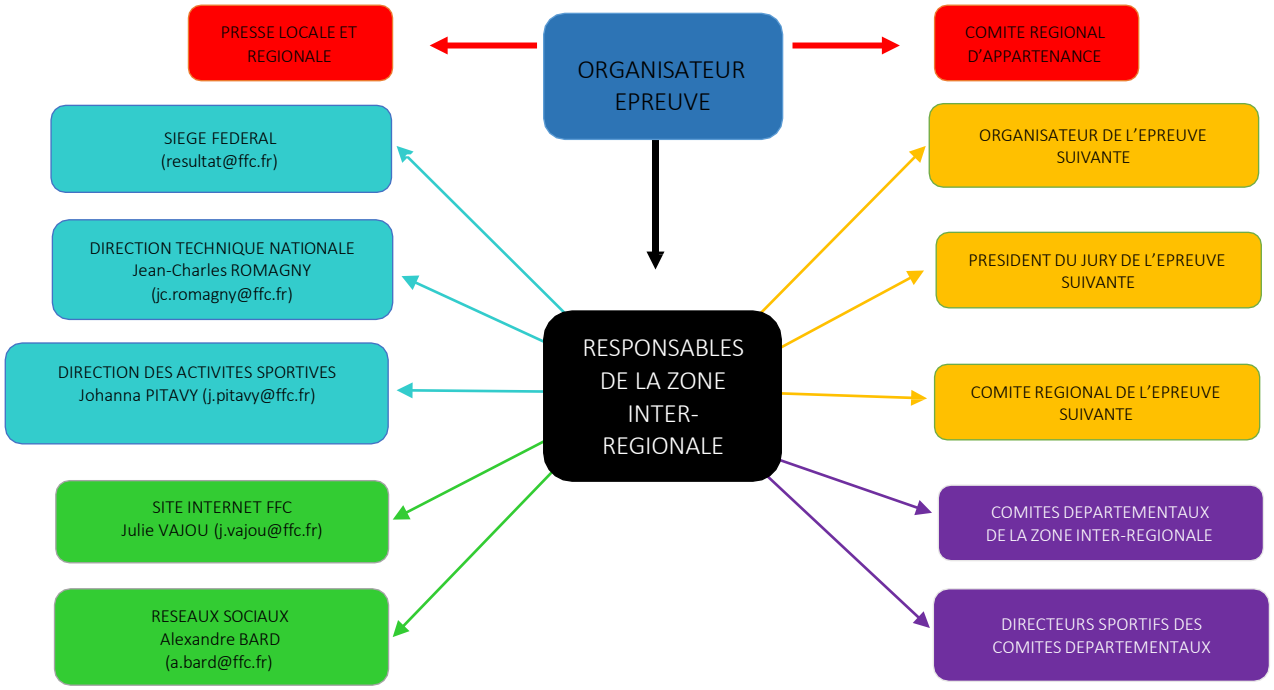
Article 11 - REGLEMENT DES EPREUVES

Chaque épreuve fait l'objet d'un règlement spécifique par discipline présenté en annexe de ce règlement :

- Annexe 1 : Epreuve inter-régionale sur Route
- Annexe 2 : Epreuve inter-régionale sur Piste
- Annexe 3 : Epreuves inter-régionales de cyclo cross
- Annexe 4 : Finale nationale sur Route
- Annexe 5 : Finale nationale sur Piste

Article 12 - DIFFUSION DES RESULTATS

Le classement de l'épreuve et le classement général provisoire par équipe, avec les cumuls de points, doivent faire l'objet d'une diffusion par mail selon le schéma ci-dessous :



Tous les résultats de toutes les manches de chaque zone inter régionale devront être transmis j.pitavy@ffc.fr

ANNEXE 1 - Epreuves inter-régionales sur Route

Article 1 - Participation

La participation est réservée aux sélections départementales et bi-départementales de 1 à 6 U17 Hommes maximum.
Les fusions de comités départementaux sont donc autorisées.
Le port du maillot du comité départemental est obligatoire.

Lors des épreuves de contre la montre par équipe, les équipes doivent être composées de 3 à 6 U17 Hommes, et le temps réalisé sera pris sur le 3ème concurrent.
Lors des épreuves de contre-la-montre individuel ou par équipe sur les manches inter-régionales route organisées la veille d'une épreuve sur route, la composition des équipes doit rester identique sur les 2 jours de compétition par souci d'équité sportive, sauf sur la disposition du paragraphe 3 si chute, ou maladie (sur présentation d'un certificat médical), peut être remplacé sur l'épreuve en ligne.
Sur les week-ends de manche inter-régionale sur route, la participation aux épreuves de contre-la-montre le jour 1 est obligatoire pour participer aux épreuves sur route du jour 2.

Article 2 - Matériel

Les coureurs doivent utiliser un vélo traditionnel route, avec guidon classique et roues à rayons.

Seul le casque classique est autorisé pour l'ensemble des épreuves. Il faut entendre par casque classique, le casque habituellement utilisé dans les épreuves en peloton, comportant généralement des aérations et sans pointe aérodynamique.
Lors des CLM, le coureur ne peut pas changer de casque.

Article 3 - Classements

À l'issue de chaque épreuve sur route en ligne et de chaque contre-la-montre individuel, un classement par équipe de l'épreuve sera établi par l'addition des places réelles obtenues par les trois premiers coureurs classés de chaque équipe départementale ou bi-départementale.
L'équipe ayant obtenu le plus petit total de places sera classée première, et ainsi de suite selon l'ordre croissant des totaux obtenus.

Lors des épreuves de contre la montre par équipe, le barème de points d'une manche de la Coupe de France U17 Hommes des Départements pourra être directement appliqué.

En cas d'ex-aequo entre les coureurs, chaque coureur se verra attribuer un nombre de points résultant du total des points des places concernées, divisé par le nombre de coureurs classés ex-aequo.
L'équipe ayant totalisé le plus petit nombre de points prend la première place et ainsi de suite en fonction du nombre croissant des points obtenus.

Dans le cas où deux équipes totalisent le même nombre de points, le meilleur classement du premier coureur de l'équipe est prépondérant.

Sont classées en premier les équipes départementales et bi-départementales terminant l'épreuve avec un minimum de 3 coureurs, puis les équipes terminant avec 2 coureurs, et enfin les équipes terminant avec 1 coureur.

Article 4 - Appel des concurrents sur la ligne de départ

L'appel sur la ligne de départ se fera en fonction du classement de la manche cyclo-cross.
Les équipes départementales ou bi-départementales doivent engager leurs coureurs par ordre de préférence et non par ordre alphabétique.
Le numéro de dossard aura son importance au moment de l'appel des coureurs au départ.

Article 5 - Dépannage

Dans la continuité de ce qui a été mis en place la saison dernière, le dépannage s'organisera de la manière suivante :

- Des véhicules neutres par l'organisateur et éventuellement quelques véhicules de comités départementaux à condition que le circuit le permette et suivant l'avis du responsable de la zone inter régionale, du cadre technique et du président de jury.

- Mise en place d'un ou plusieurs postes de dépannage fixes en fonction de la typologie du circuit

Les équipes sont encadrées par un cadre technique titulaire du diplôme d'éducateur fédéral Route-Piste.

Article 6 - Engagements

Les engagements s'effectuent par internet par les comités départementaux à partir du site internet FFC rubrique engagement.

La date limite des engagements est suivant les dispositions fédérales en vigueur.

Article 7 - Règlements FFC

Les règlements généraux de la FFC sont applicables dans leur intégralité pour tous les points non prévus au présent règlement.

Article 8 – Qualifications pour les Championnats de France de l'Avenir sur Route
CF PAGE 6 du document

Les 3 premiers ou premières de la manche du contre-la-montre individuel U17 de la zone inter régionale sont automatiquement qualifiés (ées) pour le Championnat de France sur Route de l'Avenir.

Une seule manche CLM individuel : Chaque inter-région propose un CLM individuel (généralement en avril) et le classement (3 premiers / 3 premières) sera finalisé à l'issue de la manche

Deux manches CLM individuels : Si l'inter-région propose deux manches de CLM individuel (seconde manche au plus tard le dernier weekend de mai) : proposition de réaliser un classement général CLM individuel aux points.
Exemple, pour chaque manche CLM individuel : le 1er = 30 points / 2ème = 25 points / 3ème = 20 points / 4ème = 18 points / 5ème = 16 points / 6ème = 14 points / 7ème = 12 points / 8ème = 10 points / 9ème = 8 points / 10ème = 6 points / puis de 1 en 1 jusqu'à la 15ème place.
A l'issue des deux manches CLM individuel, le classement général s'établit sur la somme des points attribués.

Chaque zone inter régionale établira son propre règlement de qualification aux Championnats de France de cyclisme sur Route de l'Avenir, catégories U17 Hommes.

Ainsi, fin mai au plus tard, 15 garçons sont automatiquement qualifiés.

Quota régional : le quota d'un coureur garçon par comité régional reste inchangé.

ANNEXE 2 - Epreuves inter-régionales sur Piste

Article 1 - Participation

La participation est réservée aux sélections départementales et bi-départementales de 3 à 5 coureurs maximum.

Le port du maillot du comité départemental est obligatoire.

Il est possible que 15 à 25 départements participent selon la zone inter-régionale soit un total de 60 à 125 coureurs.
Seulement un coureur ou une équipe par département et par épreuve participent hormis pour le CLM individuel 1 tour départ arrêté (hors équipes constituée de 3 coureurs) dans le but d'avoir 15 à 25 coureurs ou équipes par épreuve selon la longueur de la piste.
Le nombre de concurrents en simultané sur la piste est limité selon la longueur de la piste à savoir :

- 20 concurrents ou 10 équipes en finale pour l'américaine sur une piste de moins de 250 m
- 24 concurrents ou 10 équipes en finale pour l'américaine sur une piste de 250 m à moins de 333,33 m
- 36 concurrents ou 10 équipes pour l'américaine sur une piste de 333,33 m et plus

Une équipe bi ou tri départementale peut être créée sur chaque manche piste inter-régionale uniquement. Par conséquent, cette manche ne compterait pas pour les départements concernés dans le classement général par équipe de la Coupe de France U17 Hommes des Départements.
Le but est de faire courir les jeunes sur piste, de les motiver à faire de la piste en proposant des confrontations et de peut-être détecter des talents.

Article 2 - Programme sportif

Le programme sportif des compétitions doit être le même lors des manches inter-régionales sur Piste de chaque zone et lors de la finale nationale sur Piste.

Pour la manche inter-régionale sur Piste, le programme est le suivant (sur la base d'une piste de 250m):

- Poursuite par équipes : 3 Km - 4 coureurs - 8 à 13 séries
- Course Scratch : 5 Km - 15 à 25 coureurs
- Course aux points : 12 à 15 Km - 15 à 25 coureurs
- Vitesse par équipes : 3 coureurs en opposition - 8 à 13 séries
- CLM Individuel 1 tour Départ arrêté : 2 coureurs par département pour les équipes constituées de 4 ou 5 coureurs, et 1 coureur par département pour les équipes constituées de 3 coureurs (autre que le démarreur de la Vitesse par équipes) - 25 à 50 coureurs
- Course à l'Elimination : 15 à 25 coureurs
- Américaine : 2 coureurs - 15 à 25 équipes - qualifications si nécessaire

Chaque comité départemental est libre de répartir le nombre d'épreuves entre ses coureurs mais en respectant au minimum 2 épreuves et au maximum 3 épreuves par coureur dans le cas des équipes à 5 coureurs.
Dans le cas des équipes à 4 coureurs, des restrictions sont à respecter avec un maximum de 2 coureurs participant à 4 épreuves et 2 coureurs participant à 3 épreuves.
Dans le cas des équipes à 3 coureurs, tous les coureurs devront participer à 4 épreuves. De ce fait, 1 seul coureur (autre que le démarreur de la Vitesse par Equipes) participera au CLM individuel 1 Tour Départ Arrêté. Dans ce cas, le mode de calcul du classement du CLM 1 Tour départ arrêté sera conservé pour l'attribution des points pour les équipes à 4 ou 5 coureurs (addition des 2 temps). Les équipes à 3 coureurs n'ayant qu'un participant sur cette épreuve seront classées à la suite (ex. nous avons 15 équipes présentes, 12 équipes sont constituées de 4 ou 5 coureurs et 3 équipes sont constituées de 3 coureurs ; dans ce cas les 12 équipes précédemment citées seront classées selon le temps additionné des 2 coureurs, puis de la 13ème à la 15ème place seront classées les équipes constituées de 3 coureurs où 1 seul temps a été effectué).

Des exemples de répartition des épreuves sont présentés ci-après :

1er cas : 5 coureurs

Coureurs	Américaine	1 Tour Départ Arrêté*	Course Scratch	Vitesse par équipes	Course aux points	Course à l'Elimination	Poursuite par équipes	**TOTAL**
A	X	X		X				**3**
B		X		X			X	**3**
C				X			X	**2**
D	X		X				X	**3**
E					X	X	X	**3**

2ème cas : 4 coureurs

Coureurs	Américaine	1 Tour Départ Arrêté*	Course Scratch	Vitesse par équipes	Course aux points	Course à l'Elimination	Poursuite par équipes	**TOTAL**
A		X	X	X			X	**4**
B		X		X			X	**3**
C	X			X			X	**3**
D	X				X	X	X	**4**

3ème cas : 3 coureurs

Coureurs	Américaine	1 Tour Départ Arrêté*	Course Scratch	Vitesse par équipes	Course aux points	Course à l'Elimination	Poursuite par équipes	**TOTAL**
A	X	**X**		X			X	**4**
B			X	X	X		X	**4**
C	X			X		X	X	**4**

**Autre que le lanceur de la Vitesse par équipes*

Article 3 - Classement

Un barème de points est établi de la manière suivante :

- Epreuves par équipe : Poursuite par équipes - Vitesse par équipes - Américaine - CLM Individuel 1 tour Départ arrêté avec addition des deux temps pour les équipes constituées de 4 à 5 coureurs (pour les équipes à 3 coureurs, se référer à l'article 2. Programme Sportif).

Place de l'épreuve	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Points	30	28	26	24	22	20	18	16	14	12	10	8	6	4	2

- Epreuves individuelles : Course aux Points – Course à l'Elimination – Course Scratch :

Place de l'épreuve	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Points	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Un classement général final par équipe est établi à l'issue des 7 épreuves par l'addition des points obtenus à chaque épreuve par le / les coureurs qui représente (ent) son ou leur département.

En cas d'ex-aequo au classement général final, est déclaré vainqueur l'équipe qui totalise le plus de 1ères places puis de 2èmes places.
En cas de nouvelle égalité, c'est l'équipe qui réalise le meilleur temps en poursuite par équipe qui l'emportera.

Article 4 - Matériel

Seul le vélo de piste traditionnel muni d'un guidon classique est autorisé pour l'ensemble des épreuves. Les roues pleines ou à bâtons sont interdites. Le casque classique ainsi que les gants sont obligatoires.

Article 5 - Règlement

Les épreuves devront se dérouler dans le respect des dispositions réglementaires de la FFC applicables aux épreuves sur piste.

- Lors des épreuves de Poursuites par équipes, les départs seront définis par tirage au sort
- Lors des épreuves de Vitesse par équipes, étant donné que cette épreuve se déroule en finale sèche, le classement se fera donc au temps. Si des chutes ou accidents se produisaient, afin d'éviter de perdre du temps dans le programme et pénaliser sur le plan sportif / physiologique l'équipe qui n'aurait pas connu un accident / incident, il est proposé de laisser courir l'équipe non accidentée dans la mesure du possible où celle-ci peut poursuivre son effort dans les meilleures conditions de sécurité pour elle et le jury.
- Selon les longueurs de vélodrome utilisés, des dispositions particulières pourront être proposées aux équipes départementales afin d'adapter les programmes sportifs sous la responsabilité des responsables inter-régionaux de chaque zone inter-régionale.
 Par exemple, pour les épreuves de Vitesse par équipes sur une piste de 400 m, chaque relai se fera tous les demi-tours et non tous les tours soit 3 x 200 m.
 Les équipes présentes devront alors donner leur accord avant le début des compétitions pour ce type d'adaptation.
 Lors de la réunion des directeurs sportifs, le nombre d'équipes qualifiées aux phases finales de l'Américaine à l'issue des séries qualificatives devra être communiqué. En effet, le principe de la règlementation fédérale en vigueur devra être appliquée, notamment sur le nombre maximum d'équipe possible en même temps sur la piste (suivant l'Article 1 – Participation de ce règlement)
 Cependant, selon le niveau des équipes départementales participantes et dans le but d'organiser les compétitions dans les meilleures conditions de sécurité pour les jeunes coureurs, il peut être fait le choix de mettre en place une sélection à partir des séries qualificatives sans en atteindre le maximum autorisé par la réglementation fédérale.
- Lors des épreuves d'Américaine, les coureurs devront être les mêmes aussi bien sur les phases qualificatives que sur les phases finales, aucun changement n'est donc autorisé. Les phases de qualification seront définies par tirage au sort.
- CLM individuel 1 tour départ arrêté : Le classement des équipes sera fait par addition des temps des deux coureurs de l'équipe pour les équipes constituées de 4 ou 5 coureurs. Seront classées en premier les équipes ayant enregistrées 2 temps, puis les équipes n'ayant enregistrées qu'un seul temps (suite à un double faux départ ou pour les équipes constituées de 3 coureurs).

Exemple de programme sportif sur une journée :

Exemple pour 25 équipes sur la base d'une piste de 250 m en intégrant les épreuves de la manche inter-régionale sur Piste de la Coupe de France U15/17 Femmes des Départements (cf. règlement de la Coupe de France U15/17 Femmes des Départements 2027).

Ce programme est à titre indicatif à affiner par les responsables inter-régionaux de chaque zone en collaboration avec le comité local d'organisation, selon le nombre d'équipes inscrites et les particularités de la piste
Il est par exemple préconisé de prévoir des épreuves de qualifications sur l'Américaine si plus de 10 équipes départementales sont présentes.

Horaire Début	Horaire de Fin	EPREUVE	NB de Série	Temps/Série	Temps Total
12:30:00	12:50:00	U17 H : Echauffement Vitesse et Poursuite par Equipes	1	00:20:00	00:20:00
12:50:00	13:10:00	U17 H : Echauffement Epreuves en Peloton	1	00:20:00	00:20:00
13:10:00	13:30:00	U15-U17 F: Echauffement	1	00:20:00	00:20:00
13:30:00	14:48:00	U17 H : Poursuite par Equipes (4 coureurs par équipe)	13	00:06:00	01:18:00
14:48:00	15:01:00	U15-U17 F : Omnium - Course Scratch - 5 km	1	00:13:00	00:13:00
15:01:00	15:38:30	U17 H : CLM individuel - 1 tour départ arrêté (2 coureurs)	25	00:01:30	00:37:30
15:38:30	15:51:30	U15-U17 F : Omnium - Course Tempo - 5 km	1	00:13:00	00:13:00
15:51:30	16:24:00	U17 H : Vitesse par Equipes (3 coureurs par équipe) - 3 Tours - 750 m	13	00:02:30	00:32:30
16:24:00	16:54:00	U17 H : Américaine Qualifications - 30 Tours - 7,5 Km - 3 Classements - (10 équipes en finale)	2	00:15:00	00:30:00
16:54:00	17:12:00	U15-U17 F : Omnium - Course à l'Elimination	1	00:18:00	00:18:00
17:12:00	17:37:00	U17 H : Course aux points (1 coureur par équipe) - 50 Tours - 12,5 Km - 5 Classements	1	00:25:00	00:25:00
17:37:00	17:55:00	U17 H : Course à l'Elimination (1 coureur par équipe)	1	00:18:00	00:18:00
17:55:00	18:08:00	U17 H : Course Scratch (1 coureur par équipe) - 20 Tours - 5 Km	1	00:13:00	00:13:00
18:08:00	18:28:00	U15-U17 F : Omnium - Course aux Points - 10 km	1	00:20:00	00:20:00
18:28:00	18:58:00	U17 H: Américaine Finale - 60 Tours - 15 Km - 6 Classements	1	00:30:00	00:30:00
18:58:00	19:13:00	CEREMONIE PROTOCOLAIRE	1	00:15:00	00:15:00
19:13:00	19:13:00	Fin de Réunion	0	00:00:00	00:00:00

ANNEXE 3 - Epreuves inter-régionales de cyclo cross

Article 1

Coupe de France U17 Hommes des Départements 2027
Cette épreuve de cyclo-cross est la première manche de la Coupe de France U17 Hommes des Départements de la saison 2026/2027.

Article 2 - Participation

La participation est réservée aux sélections départementales ou bi-départementales composées de 3 à 6 U17 Hommes maximum.
La participation individuelle est acceptée, mais ne donne pas lieu à un classement pour le département d'origine.

Article 3 - Classements

À l'issue de l'épreuve, un classement par équipes est établi par l'addition des places réelles obtenues par les trois premiers coureurs classés de chaque équipe départementale ou bi-départementale.

- 1er : 1 point
- 2ème : 2 points
- 3ème : 3 points
- et ainsi de suite

En cas d'ex æquo entre plusieurs coureurs, chaque coureur se verra attribuer une valeur correspondant au total des places concernées, divisé par le nombre de coureurs classés ex æquo.
L'équipe ayant obtenu le plus petit total de places est classée première, et ainsi de suite selon l'ordre croissant des totaux obtenus.

Dans le cas où deux équipes totaliseraient le même nombre de points, le meilleur classement du premier coureur de l'équipe sera prépondérant.

Sont classées en premier les équipes départementales ou bi-départementales terminant l'épreuve avec un minimum de 3 coureurs, ensuite les équipes terminant avec 2 coureurs, puis les équipes terminant avec 1 coureur.

Article 4 - Dossards

Les dossards sont attribués en fonction de l'ordre d'inscription des comités sur cicleweb.

Article 5 - Appel des concurrents sur la ligne de départ

Un tirage au sort des départements sera effectué.

Pour chaque sélection départementale, le responsable de la sélection transmet, en amont de l'épreuve, l'ordre dans lequel il souhaite que ses coureurs soient appelés.

Article 6 - Attribution des box de dépannage

Un box de dépannage est attribué à chaque équipe par tirage au sort lors de la réunion des

encadrants.

Article 7 - Engagements

Les engagements se font sur la plateforme Cicle web par les comités départementaux à partir du site internet de la FFC rubrique engagement.

La date limite des engagements sera suivant les dispositions fédérales en vigueur.

Article 8 - Matériel

L'utilisation du matériel doit être conforme à la règlementation fédérale en vigueur. Les VTT sont tolérés en dépannage uniquement.
La largeur maximale des pneumatiques est de 33 mm pour les vélos de cyclo-cross. Deux vélos maximums par coureur sont autorisés.

Article 9 - Règlements FFC

Les règlements généraux de la FFC sont applicables dans leur intégralité pour tous les points non prévus au présent règlement.

ANNEXE 4 - Finale nationale sur Route

Article 1 - Participation

La finale nationale sur Route de la Coupe de France U17 Hommes des Départements est ouverte aux équipes de sélection départementale composée de 3 à 6 coureurs U17 Hommes français maximum.
Aucune participation individuelle n'est possible, même sous le maillot du comité départemental.
Les départements qualifiés d'office à l'issue de la dernière manche inter-régionale pour participer à la finale nationale sur route sont présentés ci-après :

Zone inter-régionale	Nombre de Comités Régionaux	Nombre de Comités Départementaux	Nombre de départements qualifiés d'office par zone
NORD	3	18	**5**
EST	2	18	**5**
SUD-EST	3	20	**6**
SUD-OUEST	2	25	**7**
OUEST	3	15	**5**
TOTAL	**13**	**96**	**28**

En cas de désistement d'un département, il sera fait appel au 6ème département et ainsi de suite.
Les manches inter-régionales sur Piste de la Coupe de France U17 Hommes des Départements sont prises en compte dans le classement général des comités départementaux pour l'accès à cette finale nationale sur route.

Lors du week-end de la finale nationale sur route, les épreuves de contre-la-montre par équipe sont organisées la veille où la composition des équipes doit rester identique sur les 2 jours de compétition par souci d'équité sportive sauf sur la disposition du paragraphe 3 si chute, ou maladie (sur présentation d'un certificat médical) peut être remplacé sur l'épreuve en ligne.
La participation des contre la montre le jour 1 sur la finale nationale sur route est **obligatoire** pour participer aux épreuves sur route du jour 2.
Lors des contre la montre par équipe, les équipes doivent être composées de 3 à 6 U17, et le temps réalisé sera pris sur le 3ème concurrent.
Aucun changement de coureurs n'est possible entre les deux épreuves, les équipes doivent être strictement identiques.

Article 2 - Programme sportif

La finale nationale sur Route de la Coupe de France U17 Hommes des Départements sera composée de 2 épreuves :

- Jour 1 : CLM par équipe d'environ 20 Km
- Jour 2 : Epreuve sur route de 70 à 80 km

Article 3 - Matériel

Les coureurs doivent utiliser un vélo traditionnel route, avec guidon classique et roues à rayons (CLM par équipe et Course en ligne)
Seul le casque classique est autorisé pour l'ensemble des épreuves. Il s'agit du casque habituellement utilisé dans les épreuves en peloton, comportant généralement des aérations et sans pointe aérodynamique.
Lors du CLM par équipe, le coureur ne peut pas changer de casque.

Les dossards et les plaques de cadre doivent être utilisés sur les épreuves de Contre la montre par équipe et de la cou rse en ligne.

Article 4 - Classements

Le classement général par équipe de la finale nationale sur route de la Coupe de France U17 Hommes des Départements est effectué par addition des classements par équipe de l'épreuve du CLM par équipe et de l'épreuve de course en ligne.
En cas d'égalité, le classement du CLM par équipe est prépondérant.
Ce n'est pas une course par étape, il n'y a pas de classement général individuel au temps.

- Pour le CLM par équipe, l'attribution se fait à la place réelle selon le barème ci-après :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
45	40	35	32	30	28	26	24	22	21
11	**12**	**13**	**14**	**15**	**16**	**17**	**18**	**19**	**20**
19	18	17	16	15	14	13	12	11	10
21	**22**	**23**	**24**	**25**					
9	8	7	6	5					

- Pour la course en ligne, le classement par équipe est établi par l'addition des points obtenus par les trois premiers coureurs classés de chaque équipe départementale à la place réelle (1 point au 1er, 2 points au 2ème et ainsi de suite).
 En cas d'ex-aequo entre les coureurs, est attribué à chaque coureur un nombre de points résultant du total des points des places concernées, divisé par le nombre de coureurs classés ex-aequo. L'équipe ayant totalisé le plus petit nombre de points prend la première place et ainsi de suite en fonction du nombre croissant des points obtenus. Dans le cas où deux équipes totalisent le même nombre de points, le meilleur classement du premier coureur de l'équipe est prépondérant.
 Sont classées en premier les équipes départementales et bi-départementales terminant l'épreuve avec un minimum de 3 coureurs, puis les équipes terminant avec 2 coureurs, et enfin les équipes terminant avec 1 coureur.

L'attribution des points se fait selon le barème suivant :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
45	40	35	32	30	28	26	24	22	21
11	**12**	**13**	**14**	**15**	**16**	**17**	**18**	**19**	**20**
19	18	17	16	15	14	13	12	11	10
21	**22**	**23**	**24**	**25**					
9	8	7	6	5					

Article 5 - Ordre de départ CLM par équipe

Les équipes partent par vague selon le classement final de chaque zone inter-régionale avec un écart de 5 minutes environ entre chaque équipe selon la distance et le profil du parcours afin que le contrôle des vélos et des braquets soient effectués et que les équipes puissent se mettre en place dans de bonnes conditions. Le temps intermédiaire des départs doit aussi prendre en compte l'organisation logistique du comité local d'organisation avec la rotation des motos sécurité par exemple.
Les équipes classées dernière de leur zone inter-régionale s'élancent en premier, ensuite les équipes classées avant-dernière et ainsi de suite.

Article 6 - Ordre de départ Course en ligne

L'appel sur la ligne de départ n'est pas effectué selon l'ordre des dossards mais selon l'ordre ci-après :

- 1ère vague : dans l'ordre des dossards, un coureur de chaque comité départemental
- 2ème vague : dans l'ordre des dossards, le deuxième coureur de chaque comité départemental
- 3ème vague : dans l'ordre des dossards, le reste des coureurs participants

Les comités départementaux doivent engager les coureurs par ordre de préférence et non par ordre alphabétique. Le numéro de dossard aura son importance lors de l'appel des coureurs sur la ligne de départ.

Article 7 - Dépannage

Dans la continuité de ce qui a été mis en place la saison dernière, le dépannage s'organisera de la manière suivante :

- **Des véhicules neutres** par l'organisateur et éventuellement quelques véhicules de comités départementaux à condition que le circuit le permette et suivant l'avis du responsable de la zone inter régionale, du cadre technique et du président de jury.

- Mise en place d'un ou plusieurs postes de dépannage fixes en fonction de la typologie du circuit

Les équipes sont encadrées par un cadre technique titulaire du diplôme d'éducateur fédéral Route-Piste.

Article 8 - Engagements

Les engagements doivent être effectués sur internet par les comités départementaux à partir du site internet FFC, rubrique engagement.
La date limite des engagements sera suivant les dispositions fédérales en vigueur.

Article 9 - Règlements FFC

Les règlements généraux de la FFC sont applicables dans leur intégralité pour tous les points non prévus au présent règlement.

ANNEXE 5 - Finale nationale sur Piste

Article 1 - Participation

Les zones inter-régionales restent identiques à celles des manches inter-régionales sur piste.
La participation est réservée aux sélections départementales et bi-départementales de 3 à 5 U17 hommes maximum.

Dans un premier temps, les 4 premiers comités départementaux de chaque zone inter-régionale piste sont qualifiés prioritairement pour la finale nationale piste. Toutefois, ils devront se pré-engager à l'issue de leur manche piste inter-régionale.

Zone inter-régionale	Nombre de Comités Régionaux	Nombre de Comités Départementaux	Nombre de départements qualifiés d'office par zone
NORD	3	18	**4**
EST	2	18	**4**
SUD-EST	3	20	**4**
SUD-OUEST	2	25	**4**
OUEST	3	15	**4**
TOTAL	**13**	**96**	**20**

Les autres comités départementaux devront également se pré-engager dans la limite de 20 équipes départementales pour une piste de 200m, ou 24 équipes départementales pour une piste de 250m.

Si le nombre maximum d'équipes est dépassé, une sélection sera effectuée selon les critères suivants :

1) Les 4 premières équipes de chaque manche piste inter-régionale
2) Si le nombre maximum n'est pas atteint, il sera fait appel aux équipes suivantes dans l'ordre du classement général de chaque manche piste inter-régionale
3) En cas d'égalité, il sera pris en compte le meilleur temps réalisé lors de la Poursuite par Equipes de chaque manche piste inter-régionale
4) En cas de nouvelle égalité, il sera pris en compte l'équipe ayant marqué le plus grand nombre de point lors de la manche inter-régionale

Le nombre de concurrents en simultané sur la piste est limité selon la longueur de la piste à savoir :

- 20 concurrents ou 10 équipes en finale pour l'américaine sur une piste de moins de 250 m
- 24 concurrents ou 10 équipes en finale pour l'américaine sur une piste de 250 m à moins de 333,33 m
- 36 concurrents ou 10 équipes pour l'américaine sur une piste de 333,33 m et plus

Article 2 - Engagements

Le pré-engagement de chaque comité départemental devra se faire selon les conditions spécifiées dans le guide de compétition de l'évènement, avant une date butoir là-aussi précisée dans le guide de compétition et avec l'envoi d'un chèque de caution au Comité local d'organisation, dont l'adresse exacte sera transmise ultérieurement.
La caution sera encaissée en cas de désistement définitif de l'équipe à J-10 jours du début des compétitions.

Article 3 - Programme sportif

Le programme sportif de la finale nationale se compose de 7 épreuves identiques aux manches inter-régionales sur piste (sur une piste de 250m):

- Poursuite par équipes sur 3 Km : Equipe de 4 coureurs (ou 3 coureurs pour les équipes départementales constituées de 3)
- Course Scratch sur 5 Km : 1 coureur
- Course aux points sur 15 Km : 1 coureur
- Vitesse par équipes : Equipe de 3 coureurs en opposition

- CLM Individuel 1 tour départ arrêté : 2 coureurs par département pour les équipes constituées de 4 ou 5 coureurs, 1 coureur par département pour les équipes constituées de 3 coureurs (autre que le démarreur de la Vitesse par équipe)
- Course à l'Elimination : 1 coureur
- Américaine sur 15 Km (Qualifications sur 10 Km) : 2 coureurs (1 équipe)

Les deux dossards sont obligatoires pour toutes les épreuves.
Le matériel utilisé est le matériel traditionnel pour les U17.
La Finale Piste de la Coupe de France U17 Hommes des Départements se déroulera sur 1 journée. En cas d'intempéries elle pourra être reportée au lendemain ou à une date ultérieure.

Article 4 - Composition des équipes

Chaque comité départemental est libre de répartir le nombre d'épreuves entre ses coureurs mais en respectant au minimum 2 épreuves et au maximum 3 épreuves par coureur dans le cas des équipes à 5 coureurs.
Dans le cas des équipes à 4 coureurs, des restrictions sont à respecter avec un maximum de 2 coureurs participant à 4 épreuves et 2 coureurs participant à 3 épreuves.
Dans le cas des équipes à 3 coureurs, tous les coureurs devront participer à 4 épreuves. De ce fait, 1 seul coureur (autre que le démarreur de la Vitesse par Equipes) participera au CLM individuel 1 Tour Départ Arrêté. Dans ce cas, le mode de calcul du classement du CLM 1 Tour départ arrêté sera conservé pour l'attribution des points pour les équipes à 4 ou 5 coureurs (addition des 2 temps). Les équipes à 3 coureurs n'ayant qu'un participant sur cette épreuve seront classées à la suite (ex. nous avons 15 équipes présentes, 12 équipes sont constituées de 4 ou 5 coureurs et 3 équipes sont constituées de 3 coureurs ; dans ce cas les 12 équipes précédemment citées seront classées selon le temps additionné des 2 coureurs, puis de la 13ème à la 15ème place seront classées les équipes constituées de 3 coureurs où 1 seul temps a été effectué)

En cas de chute importante empêchant le coureur de participer à toutes les épreuves dans lesquelles il était engagé, son équipe sera en mesure de le remplacer, si possible, par un autre coureur en respectant le nombre d'épreuves par coureur. Le responsable d'équipe devra en informer le Jury des arbitres dans les meilleurs délais sous peine de voir sa demande refusée.
Toutefois, le respect de la règle de participation au CLM Individuel 1 tour départ arrêté devra subsister avec 2 coureurs par équipes pour les équipes constituées de 4 ou 5 coureurs et d'un seul coureur pour les équipes constituée de 3 coureurs, autre que le démarreur de la Vitesse par équipes.

Des exemples de répartition des épreuves sont présentés ci-après :

1er cas : 5 coureurs

Coureurs	Américaine	1 Tour Départ Arrêté	Scratch	Vitesse par équipe	Course aux points	Elimination	Poursuite par équipe	**TOTAL**
A	X	X		X				**3**
B		X		X			X	**3**
C				X			X	**2**
D	X		X				X	**3**
E					X	X	X	**3**

2ème cas : 4 coureurs

Coureurs	Américaine	1 Tour Départ Arrêté	Scratch	Vitesse par équipe	Course aux points	Elimination	Poursuite par équipe	**TOTAL**
A		X	X	X			X	**4**
B		X		X			X	**3**
C	X			X			X	**3**
D	X				X	X	X	**4**

3ème cas : 3 coureurs

Coureurs	Américaine	1 Tour Départ Arrêté*	Course Scratch	Vitesse par équipes	Course aux points	Course à l'Elimination	Poursuite par équipes	**TOTAL**
A	X	**X**		X			X	**4**
B			X	X	X		X	**4**
C	X			X		X	X	**4**

**Autre que le lanceur de la Vitesse par équipes*

Article 5 - Règlement des épreuves

Le nombre de tours dépend de la distance de la piste du vélodrome accueillant les compétitions.
Le nombre indiqué ici est calculé pour une piste de 250 m.

a) Poursuite par équipes :

Les équipes de 4 coureurs (ou 3 coureurs pour les équipes constituées de 3 coureurs) s'affrontent sur une distance de 3 Km pour les U17 - 12 tours.

L'établissement des séries ainsi que l'ordre de départ s'effectueront en fonction du classement général de la manche inter-régionale sur piste de chaque zone, et selon les places réalisées afin de favoriser les équipes les mieux classés de leur zone inter-régionale.
Exemple :
1ère série : Dernière équipe manche Nord & Dernière équipe manche Est
2ème série… :
N série : Vainqueur manche Nord & Vainqueur manche Est

Les équipes prennent le départ en deux points opposés de la piste. Le départ se fera au bloc de départ.
Le troisième coureur de chaque équipe détermine le temps et le classement de l'équipe.
L'enregistrement du temps se fait sur la roue avant du troisième coureur de chaque équipe. Le classement se fait au temps.

Matériel utilisé :

- Vélo traditionnel
- Roues traditionnelles
- Casque traditionnel

b) Course Scratch :

Le scratch est une course individuelle sur la distance de 5 Km.

Avant le départ, la moitié des coureurs est rangée le long de la balustrade externe, l'autre moitié est tenue en file indienne dans le couloir des sprinters. Le départ est donné lancé, après un tour neutralisé.
Les coureurs doublés par le peloton principal doivent immédiatement quitter la piste. Le classement final s'établit lors du sprint final en tenant compte des tours gagnés.
En cas d'entente entre coureurs, les arbitres peuvent mettre hors course les coureurs concernés.
Le dernier tour de la course est signalé par un son de cloche.
Les coureurs victimes d'un accident reconnu ont droit à une neutralisation pendant le nombre de tours approchant le plus près la distance de 1 250 m (Changement de vélo non autorisé). En retournant sur la piste, il doit reprendre la position qu'il occupait avant l'accident. Les coureurs neutralisés ne pourront remonter en piste dans le dernier kilomètre.
Le coureur ne terminant pas la course ne sera pas classé.

c) Course aux points :

Sur les pistes de 250 m ou moins, les sprints intermédiaires se disputent tous les 10 tours. L'épreuve est toujours courue selon un multiple de 10 tours.

Longueur piste	Nombre de tours	Nombre de sprints	Distance totale en km
	U17		
250 m	60	6	15

Il est attribué :

- 5 points au 1er coureur de chaque sprint
- 3 points au 2ème coureur de chaque sprint
- 2 points au 3ème coureur de chaque sprint
- 1 point au 4ème coureur de chaque sprint

Les points attribués dans le dernier sprint, à la fin de la distance totale sont doublés, soit :

- 10 points au 1er coureur
- 6 points au 2ème coureur
- 4 points au 3ème coureur
- 2 points au 4ème coureur

En cas d'égalité au sprint, les coureurs se verront attribuer la même position, avec les points correspondants pour cette position (par exemple, si deux coureurs sont à égalité au premier rang dans un sprint à points, ils marqueront tous deux 5 points ; il n'y aura pas de deuxième place dans ce cas).

Un coureur qui gagne un tour sur le peloton principal obtient 20 points.
Un coureur qui perd un tour sur le peloton principal perd 20 points.

En cas d'égalité aux points, il sera tenu compte de la place lors du sprint final. Le juge-arbitre ou, à défaut, le président du collège des arbitres peut déclarer le tour pris s'il apparaît clairement que le ou les coureurs échappés restent volontairement en retrait du peloton principal.

Lorsque la cloche est sonnée par l'arbitre, la tête de course est définie et déterminante pour l'attribution des points de sprint. Au moment d'un sprint considéré pour le classement, si un ou des coureurs bénéficient du gain d'un tour, ce ou ces coureurs obtiennent 20 points et les points attribués pour le sprint.

En cas d'entente entre coureurs, le juge-arbitre peut mettre hors course les coureurs concernés, éventuellement après avertissement.
Un coureur lâché du peloton et doublé n'a pas le droit de mener, sous peine de mise hors course.
En cas d'accident reconnu, le coureur a droit à une neutralisation pendant le nombre de tours approchant le plus près la distance de 1 250 m. En retournant sur la piste, il doit reprendre la position qu'il occupait avant l'accident.
Attendu qu'un coureur ne sait prétendre tirer profit de son accident, la faculté de reprendre la course ne peut être considérée par lui que comme un dédommagement. En conséquence, le coureur accidenté doit reprendre sur la piste la place qu'il occupait et à la même distance du coureur qui le précédait ou le suivait. Les coureurs accidentés et déjà neutralisés ne pourront remonter en piste dans le dernier kilomètre (nombre de tours le plus proche), mais garderont l'acquis des tours gagnés ou perdus et des points gagnés pour figurer au classement final.

Matériel utilisé :

- Vélo de piste traditionnel
- Roues traditionnelles
- Casque classique
- Changement de vélo non autorisé

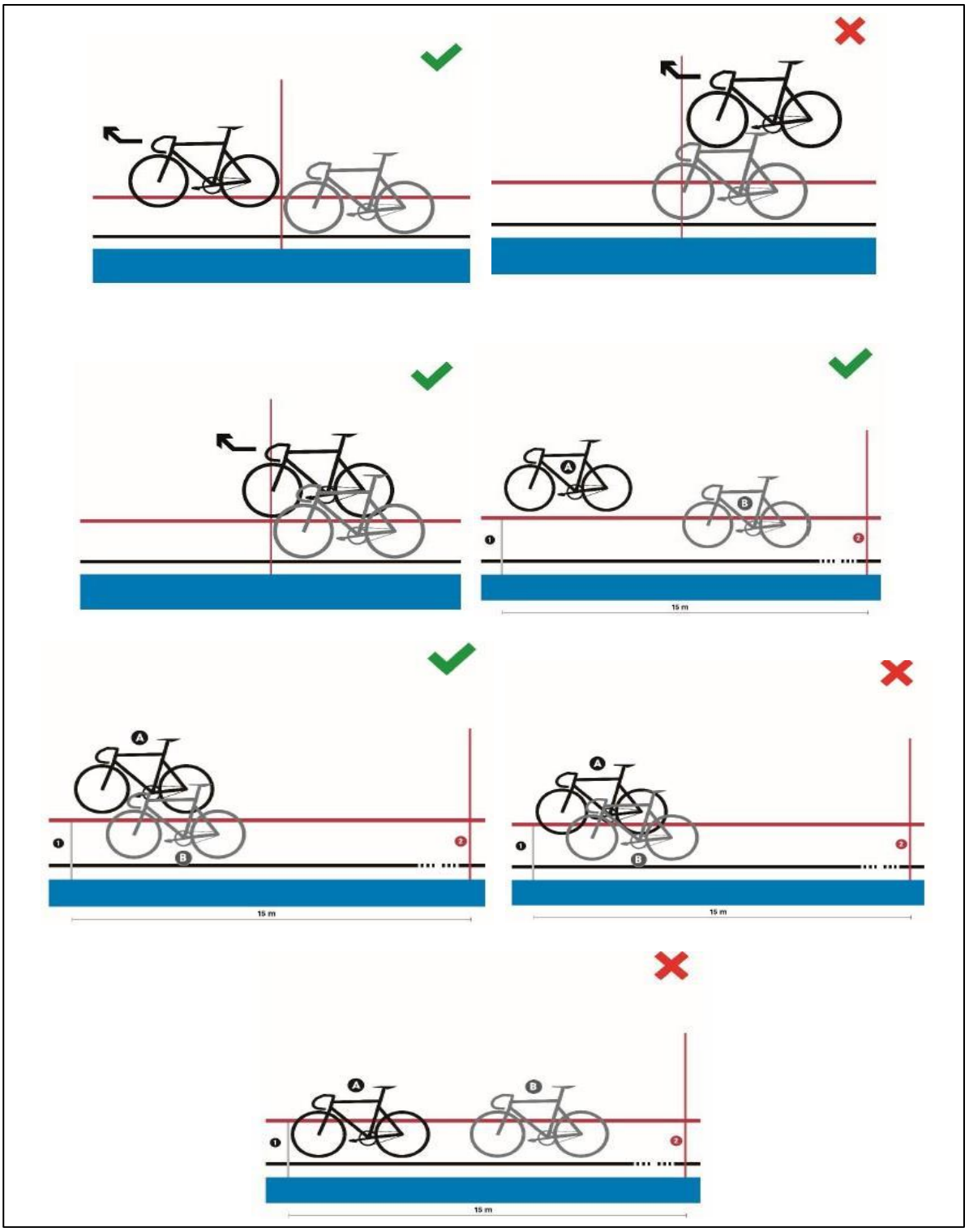
d) Vitesse par équipes

La vitesse par équipes est une épreuve opposant deux équipes dont chaque coureur doit mener un tour. L'épreuve se déroule sur 3 tours de piste avec des équipes de 3 coureurs. En cas d'égalité, le meilleur temps réalisé lors du dernier tour de piste départage.
Le départ est pris au milieu de chaque ligne droite. La place de chaque équipe est fixée par les arbitres. Les coureurs de chaque équipe sont placés les uns à côté des autres sur la ligne de départ. La distance latérale entre chaque coureur doit être égale à 1,5 m. Le coureur placé à la corde est tenu par un bloc de départ et doit être le coureur de tête. Le coureur de tête mène le premier tour et s'écarte vers l'extérieur, puis il redescend pour quitter la piste sans gêner l'autre équipe. Le coureur qui était en deuxième position mène le tour suivant puis s'écarte de la même façon. Le troisième coureur termine seul le dernier tour.
A l'accomplissement de son tour, l'avant de la roue avant du coureur de tête doit franchir la ligne de poursuite devant la partie avant de la roue avant du coureur suivant. Ensuite, le coureur de tête doit s'écarter immédiatement dans les 15 m après la ligne de poursuite.
La poussette entre équipiers est absolument interdite.
Si l'une des exigences ci-dessus n'est pas satisfaite, l'équipe sera déclassée à la dernière place du stade de la compétition.

Etant donné que cette épreuve se déroule en finale sèche, le classement se fera donc au temps. En cas d'accident, il est proposé de laisser courir l'équipe non accidentée dans la mesure du possible où celle-ci peut poursuivre son effort dans les meilleures conditions de sécurité pour elle et le jury. Cela sera mis en place afin d'éviter de perdre du temps dans le programme sportif et pénaliser sur le plan sportif / physiologique l'équipe qui n'aurait pas connu un accident / incident. L'équipe accidentée devra effectuer une nouvelle tentative à la fin des séries. Toute équipe qui aurait été gênée par l'accident de son adversaire peut être autorisée, sur décision du collège des arbitres, à effectuer une autre tentative à la fin des séries. Si des chutes se produisaient,

Voir schémas ci-après :

✓ **Valable** **X Déclassement de l'équipe**



e) CLM individuel 1 tour départ arrêté

L'épreuve de contre la montre est composée de 2 coureurs de chaque équipe qui participent à cette épreuve en individuel pour les équipes constituées de 4 ou 5 coureurs et d'1 coureur pour les équipes constituées de 3 coureurs (autre que le démarreur de la Vitesse par équipes).
Au départ, deux coureurs sont placés dans un bloc de départ en deux points diamétralement opposés de la piste. **En cas d'accident, le coureur devra effectuer une nouvelle tentative à la fin des séries. Tout coureur qui aurait été gêné par l'accident de son adversaire peut être autorisé, sur décision du collège des arbitres, à effectuer une autre tentative à la fin des séries.** Un coureur qui provoque deux faux départs est éliminé.
Le classement des équipes sera fait par addition des temps des deux coureurs de l'équipe pour les équipes constituées de 4 ou 5 coureurs. Seront classées en premier les équipes ayant enregistrées 2 temps, puis les équipes n'ayant enregistrées qu'un seul temps (suite à un double faux départ ou pour les équipes constituées de 3 coureurs).
En cas d'égalité au temps au classement des 2 coureurs, la meilleure performance individuelle prévaudra.
En cas de nouvelle égalité entre plusieurs équipes, il sera additionné le nombre de points attribué au classement général (pour les places concernées) divisé par le nombre d'équipes concernées.

Matériel utilisé :

- Vélo traditionnel
- Roues traditionnelles
- Casque traditionnel

f) Course à l'Elimination

La course à l'élimination est une épreuve individuelle dans laquelle le dernier coureur de chaque sprint intermédiaire est éliminé.
Avant le départ, la moitié des coureurs est rangée le long de la balustrade externe, l'autre moitié est tenue en file indienne dans le couloir des sprinters. Le départ est pris lancé après un tour neutralisé, pendant lequel les coureurs doivent rouler en groupe compact à une vitesse modérée. Il est disputé un sprint chaque deuxième tour sur les pistes de moins de 333,33 m. Après chaque sprint, le dernier coureur, selon la position de la roue arrière sur la ligne d'arrivée, est éliminé. Si un ou plusieurs coureurs sont dépassés ou abandonnent la course entre deux sprints, ce seront eux qui seront éliminés au prochain sprint.
Dans certains cas, les arbitres peuvent décider d'éliminer un coureur autre que le dernier coureur du sprint (par exemple, si un coureur passe sur la côte d'azur). Le Président du collège des arbitres est responsable de prendre la décision finale de qui sera éliminé sur la base des informations du juge arbitre et des autres arbitres. Dans tous les cas, la décision concernant les coureurs devant être éliminés doit être prise et annoncée avant que les coureurs ne passent la ligne de poursuite sur la ligne opposée après le sprint éliminatoire. Si aucune décision ne peut être prise dans ce délai, aucun coureur ne sera éliminé avant le prochain sprint. Ceci sera alors indiqué par un drapeau vert sur la ligne de départ.
Un coureur éliminé doit quitter la piste immédiatement, faute de quoi il se verra pénalisé en fonction de la gravité de la situation (relégation avec avertissement ou disqualification). Dans le cas où le coureur ne quitte pas la piste immédiatement, le président du collège des arbitres peut décider de neutraliser la course afin de faire sortir le coureur. Les coureurs éliminés doivent être classés en ordre inverse selon le moment de leur élimination (par exemple, le premier coureur éliminé est classé dernier, le second coureur éliminé est classé avant dernier, etc…).

Les deux coureurs restant en course disputent le sprint final. Leur classement se fait selon la position de la roue avant sur la ligne d'arrivée. Un tour gagné ne compte pas.

En cas d'accident reconnu impliquant un ou plusieurs coureurs, selon la décision du Président du collège des arbitres, la course sera immédiatement neutralisée pour une distance maximum équivalente au nombre de tours approchant le plus près la distance de 1 250 m afin de permettre aux coureurs impliqués de retourner dans le peloton. Dans le cas où tous les coureurs en piste sont victime d'un accident reconnu, la course sera neutralisée pour une durée maximum de 3 minutes, afin de permettre aux coureurs affectés de remonter en piste.
La neutralisation est indiquée par un drapeau jaune sur la ligne d'arrivée et tous les coureurs en piste doivent rouler en groupe compact à une vitesse modérée. La position de tout coureur échappé ou lâché au moment de l'accident n'est pas prise en compte. La course est reprise lorsque les coureurs

concernés ont repris leur position en piste ou lorsque la neutralisation est terminée, au moment du retrait du drapeau jaune et au coup de revolver du starter.
Tout coureur incapable de reprendre la course à cet instant est considéré comme éliminé et sa position déterminée selon le moment de son élimination. La cloche est sonnée au tour suivant pour indiquer le début du sprint.
A l'exception du cas où tous les coureurs en piste sont victimes d'un accident reconnu, du moment qu'il ne reste que quatre coureurs ou moins en piste, aucune neutralisation ne sera accordée et tout coureur ne finissant pas l'épreuve sera éliminé et sa position déterminée selon le moment de son élimination.

En cas d'entente entre coureurs, ces derniers seront disqualifiés.

g) Américaine

La course à l'américaine est une épreuve se disputant avec des sprints intermédiaires et courue par équipes de 2 coureurs. Le classement s'établit aux points gagnés par les coureurs. Les 2 coureurs de chaque équipe portent le même numéro de dossard avec une couleur de chiffre différérente.
Les sprints intermédiaires se disputent tous les 10 tours sur les pistes de moins de 333.33 m et tous les 5 tours sur toutes les autres pistes.
Selon la décision de la Commission nationale Piste, les finales des épreuves d'Américaine U17 Hommes & U15 Filles-U17 Filles devront être organisées à 10 équipes maximum. Le but est d'organiser les compétitions dans les meilleures conditions de sécurité pour les jeunes coureurs peu expérimentés.

Lors de ces épreuves d'Américaine, les coureurs devront être les mêmes aussi bien sur les phases qualificatives que sur les phases finales, aucun changement n'est donc autorisé.

Pour une piste de 250 m, les coureurs U17 effectuent : 15 Km - 60 tours - 6 Classements
Il est attribué :

- 5 points à la 1ère équipe de chaque sprint intermédiaire
- 3 points à la 2ème équipe
- 2 points à la 3ème équipe
- 1 point à la 4ème équipe

Les points attribués dans le dernier sprint, à la fin de la distance totale, sont doublés, soit :

- 10 points au 1er coureur
- 6 points au 2ème coureur
- 4 points au 3ème coureur
- 2 points au 4ème coureur

Une équipe qui gagne un tour sur le peloton principal obtient 20 points et une équipe qui perd un tour sur le peloton principal perd 20 points.
Le classement s'établit aux points gagnés par les coureurs.

En cas d'égalité au sprint, les équipes se verront attribuer la même position, avec les points correspondants pour cette position (par exemple, si deux équipes sont à égalité au premier rang dans un sprint à points, ils marqueront tous deux 5 points; il n'y aura pas de deuxième place dans ce cas).

Un relais entre deux coéquipiers ne doit pas avoir lieu sur la ligne pendant un sprint. Si cela se produit, la roue avant du deuxième coureur comptera. Le relais est considéré comme passé, dès que les deux coureurs ne sont plus en contact.

En cas d'égalité aux points, c'est la place lors du sprint final qui départagera.

Un premier groupe de coureurs, constitué d'un coureur de chaque équipe, se place au départ. La moitié de ce groupe est rangée le long de la balustrade extérieure et l'autre moitié est tenue en file indienne dans le couloir des sprinters. Un deuxième groupe de coureurs, constitué de l'autre coureur de chaque équipe, se range en file indienne le long de la balustrade extérieure opposée.
Après un tour neutralisé, le départ est donné lancé au premier groupe de coureurs au moyen d'un coup de pistolet. Pendant le tour neutralisé, le deuxième groupe de coureurs doit rester immobile.

Les coureurs de la même équipe peuvent se relayer à volonté. Les coureurs relayés doivent maintenir leur ligne, puis se positionner au-dessus de la ligne des stayers (ligne bleue) en attente de prendre un

nouveau relais. Les groupes de coureurs constituant la course, doivent toujours passer au-dessus d'une équipe qui relaye.
Les sprints se déroulent suivant les règles régissant les épreuves de vitesse.

Une équipe considérée avoir pris un tour gagne 20 points quand elle a rejoint le dernier coureur du peloton le plus nombreux. L'appréciation de la notion de groupe principal est du ressort du collège des arbitres en fonction de la physionomie de la course. Un coureur lâché du peloton ne peut aider un (des) coureur(s) qui tentent de prendre un tour au peloton, sous peine de mise hors course de l'équipe. Losque la cloque est sonnée par l'arbitre, la tête de course est définie et déterminante pour l'attribution des points de sprint. Si dans un tour comptant pour le classement, un ou des coureurs bénéficient du gain d'un tour, ils obtiennent 20 points et les points attribués par le sprint.
Les équipes doublées 2 fois par le peloton principal peuvent être éliminées par les commissaires.

En cas de chute ou d'incident mécanique de l'un des coureurs, son équipier doit immédiatement reprendre la position de l'équipe dans la course. Il n'y aura pas de neutralisation. En cas de chute simultanée des 2 équipiers, l'équipe a droit à une neutralisation égale au nombre de tours le plus proche de 1 250 m. En remontant en piste, l'un des 2 équipiers doit reprendre la position que l'équipe occupait dans le peloton avant l'accident. (Changement de vélo non autorisé).

Dans le dernier Km, les équipes dont les équipiers chutent simultanément ou déjà neutralisés ne pourront pas reprendre la piste. Ces équipes seront classées en fonction des tours gagnés ou perdus et des points acquis au moment de l'accident.

Rappel :
Accident reconnu ou non reconnu selon la règlementation fédérale en vigueur (Article 3.2.21)
Sont considérés comme accidents reconnus :

- Chute légitime
- Crevaison
- Bris d'une pièce essentielle de la bicyclette

Tous les autres incidents sont considérés comme accidents non reconnus :

- Défaut de serrage : roue, guidon
- Courroie de cale-pied
- Blocage de pédale
- etc.

Article 6 - Classement des comités départementaux

Le barème de points est établi de la manière suivante :

- **Epreuves par équipe :** Poursuite par équipes - Vitesse par équipes - CLM Tour départ arrêté par addition des deux temps pour les équipes constituées de 4 à 5 coureurs (pour les équipes à 3 coureurs, se référer à l'article 5. Règlement des épreuves). - Américaine :

Place de l'épreuve	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Points	30	28	26	24	22	20	18	16	14	12	10	8	6	4	2

- **Epreuves individuelles :** Course Scratch - Course aux Points – Course à l'Elimination :

Place de l'épreuve	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Points	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

En cas d'égalité, le meilleur résultat de la Poursuite par équipes sera pris en compte.

Article 7 - Prise en charge financière

- Hébergement et restauration : A charge des équipes. L'organisateur pourra proposer des solutions d'hébergements et de restauration à tarifs négociés. Ces éléments seront précisés dans le Guide de Compétition.

Article 8 - Réunion des directeurs sportifs

Une réunion des directeurs sportifs avec le jury des arbitres se tiendra au vélodrome d'accueil le samedi avant le début des compétitions.

Article 9 - Créneaux d'entrainement

Selon les possibilités du vélodrome d'accueil, des créneaux d'entrainements sur la piste de compétition doivent être proposés aux équipes avec la présence impérative du dispositif de secours médical.

Exemples de créneaux d'entrainements (à minima) :

- Samedi : 9h00 – 9h30 Echauffement épreuves en peloton U17 Hommes
 9h30 – 9h50 : Echauffements Départ en Bloc U17 Hommes
 9h50 – 10h20 : Echauffements U15/17 Femmes